

COMMUNE D'ARGONAY
SEANCE DU 27 MAI 2024
Délibération n°DEL2024/040

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le 03/06/2024
ID : 074-217400191-20240527-DEL2024040-DE

Date de convocation 21/05/2024	Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18 Ayant donné procuration : 3	Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa : Télétransmission en Préfecture le Mise en ligne le La Directrice Générale des Services, Séverine GRANCHAMP
Étaient présents : Mesdames, Messieurs CORIN Arnaud, DUFOUR Christine, FAVRE Claire, FRANÇOIS Gilles, GROLEAU Laetitia, GUENIN Camille, HUPPI Chantal, JACQUET Pierre, LANG Emmanuel, REY Gérard, SERAIN Virginie, SUBLET Ludovic, THOMAS-FERRANDINI Mélisa, VALLÉE Margaux, WIRTH Michel		
Absentes/Excusées : DESSEMOND Carole		
Pouvoirs : ASSIER Anne-Marie à HUPPI Chantal, LEFEBVRE Sylvie à FAVRE Claire, MARQUETTE André à VALLÉE Margaux		
Secrétaire de séance : LANG Emmanuel		

7.10.2 Tarifs

DEL2024/040 (05/10) – Service Enfance Jeunesse – Tarifs 2024-2025

Rapport de Camille GUENIN

Dans sa séance du 18 novembre 2023 du vote des tarifs des services municipaux 2024, le Conseil Municipal avait validé le maintien des tarifs du service Enfance Jeunesse jusqu'au 31 août 2024 dans l'objectif de fixer des tarifs sur une année scolaire.

Par la suite, et compte tenu des travaux et de l'organisation mise en place par le service Enfance Jeunesse, la tarification relative au premier créneau du périscolaire du soir avait été adaptée et validée par le Conseil Municipal jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Depuis, la Commission Enfance Jeunesse a travaillé avec l'appui du service Enfance Jeunesse sur de nouvelles grilles tarifaires en ramenant le nombre de tranches de quotient familial de 9 à 7.

Les tarifs ci-après proposés sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

Quotient familial		Forfait matin 7h30-8h30
QF	Tranches	
1	< 750 €	2.00 €
2	751 € à 1 000 €	2.60 €
3	1 001 à 1 250 €	2.80 €
4	1 251 à 1 500 €	3.00 €
5	1 501 à 2 000 €	3.40 €
6	2 001 à 3 000 €	3.80 €
7	> 3 000 €	4.20 €

ACCUEIL DE LA PAUSE MERIDIENNE

Quotient familial		Accueil avec repas	Accueil avec PAI
QF	Tranches		
1	< 750 €	3.50 €	2.00 €
2	751 € à 1 000 €	4.50 €	2.60 €
3	1 001 à 1 250 €	5.60 €	2.80 €
4	1 251 à 1 500 €	6.20 €	3.00 €
5	1 501 à 2 000 €	6.80 €	3.40 €
6	2 001 à 3 000 €	7.20 €	3.80 €
7	> 3 000 €	8.00 €	4.20 €

Tarif repas adulte : 7 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR (*)

QF	Tranches	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30
		17h15	17h30	17h45	18h00	18h15	18h30
1	< 750 €	1.70 €	2.20 €	2.70 €	3.20 €	3.70 €	4.20 €
2	751 € à 1 000 €	2.15 €	2.80 €	3.45 €	4.10 €	4.75 €	5.40 €
3	1 001 à 1 250 €	2.30 €	3.00 €	3.70 €	4.40 €	5.10 €	5.80 €
4	1 251 à 1 500 €	2.45 €	3.20 €	3.95 €	4.70 €	5.45 €	6.20 €
5	1 501 à 2 000 €	2.75 €	3.60 €	4.45 €	5.30 €	6.15 €	7.00 €
6	2 001 à 3 000 €	3.05 €	4.00 €	4.95 €	5.90 €	6.85 €	7.80 €
7	> 3 000 €	3.35 €	4.40 €	5.45 €	6.50 €	7.55 €	8.60 €

(*) Le coût du goûter est inclus dans les tarifs.

ACCUEIL DE LOISIRS

Quotient familial		Prix à la journée	
QF	Tranches	Avec repas	Avec PAI
1	< 750 €	14.00 €	10.50 €
2	751 € à 1 000 €	17.00 €	12.50 €
3	1 001 à 1 250 €	20.00 €	14.40 €
4	1 251 à 1 500 €	23.00 €	16.80 €
5	1 501 à 2 000 €	27.00 €	20.20 €
6	2 001 à 3 000 €	29.00 €	21.80 €
7	> 3 000 € et Extérieurs	31.00 €	23.00 €

PENALITES

Périscolaire matin et soir	Enfant non inscrit préalablement	5 €/enfant/temps d'accueil
	Arrivée des parents après 18h30	10 €
Restaurant scolaire	Enfant non inscrit préalablement	5 € en sus du prix du repas
Accueil de loisirs	Annulation hors délai	10 € + Prix de la journée si place non réattribuée
	Arrivée des parents après la fermeture du service	10 €

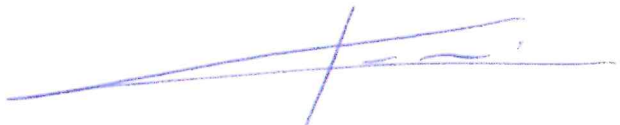
Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition tarifaire du service Enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2024-2025.

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,**

- **APPROUVE** les tarifs du Service Enfance Jeunesse à compter de la rentrée 2024-2025.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les jour,
mois et an susdits.
Pour extrait conforme, suivent les signatures

Le Maire, Gilles FRANÇOIS	
Le secrétaire, Emmanuel LANG	